

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 Décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 15 Décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Marcilhac-sur-Célé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle communale René Rey, sous la présidence de M. MIGNAT Jean-Paul, Maire.

Date de la convocation : 11 Décembre 2023

Présents :

Éric LAVILLE, Laurent LE MOING, Jean François BLUM, Jean-Paul MIGNAT, Michel DELPECH
Erik ROUSSEAU,

Absents excusés : Carine LE LOUREC (procuration à Éric LAVILLE), Michel NADAL (procuration à Jean-Paul MIGNAT) Henri-Paul LIEURADE (procuration à Michel DELPECH)
Sandra ZOGRAPHOS (procuration à Laurent LE MOING),Véronique JOURDAN(procuration à

Secrétaire de séance : Éric LAVILLE

Approbation du compte rendu du dernier conseil : 9 pour

Rappel de l'ordre du jour :

- 1) Le point sur le barrage
- 2) Le point sur l'Abbaye
- 3) Pompe à chaleur réponse du département
- 4) Vente de l'ancien gîte
- 5) Prochaine réunion publique en décembre
- 6) Chemin de «Tire cuol»Réponse
- 7) Décision budgétaire modificative
- 8) Devis terrassement Monteils
- 9) Permis de construire grange PRUVOST
- 10) Travaux cimetièrre
- 11) Réunion sur l'avenir de l'école
- 12) Questions diverses

1) Le point sur le barrage

La préfecture accepte la vente du barrage à 1€ symbolique ;

La DDT souligne que le nouveau propriétaire doit s'engager sur la remise aux normes de la passe à poisson, de la passe à canoës et de la dévalaison, ce qui ne devrait pas poser de problème.

Le Conseil, à l'unanimité, mandate le Maire ou en cas d'absence le Premier adjoint pour signer les documents notariés et toutes démarches administratives.

2) Le point sur l'Abbaye

La commune dénonce la convention qui la liait au SDAIL pour l'assistance à la maîtrise d'oeuvre des travaux de l'abbaye afin que le GF puisse conventionner le même organisme sur le même sujet.

La prestation du SDAIL s'élevant à 1600€, déduction faite des acomptes versés il reste 142€ à payer.

3) Pompe à chaleur : réponse du Département

Réponse favorable du département pour une subvention à hauteur de 8 000€ environ
En cours une demande à la région
Les travaux sont prévus courant Avril 2024

4) Vente de l'ancien gîte

Les notaires doivent finaliser cette vente prochainement
La commune demandera au PLUI de classer cette parcelle hors zone d'habitat pérenne afin de protéger les abords de l'abbaye d'une utilisation non souhaitée de ce bâtiment.
Le Conseil, à l'unanimité, mandate le Maire ou en cas d'absence le Premier adjoint pour signer les documents notariés et toutes démarches administratives.

5) Prochaine réunion publique en décembre

Une réunion publique concernant le PCS, les obligations légales de débroussaillage et divers projets communaux se tiendra le Mercredi 20 Décembre à la salle des fêtes.
Les habitants seront invités par divers moyens (mail, courriers, Dépêche du Midi)

6) Chemin de «Tire cuol» : réponse

Le maire fait un résumé de l'utilisation et des usages concernant ce chemin qu'il fera parvenir à l'avocat de Mr PONS
En attente de réponse

7) Décision budgétaire modificative

Le conseil demande à ce que la prime pouvoir d'achat soit versée aux agents communaux au même titre et au même niveau que ce qui a été voté par le Grand-Figeac pour ses agents à savoir :

Rémunération brute perçue au titre de la période du 01/07/2022 au 30/06/2023	Montant plafond de la prime de pouvoir d'achat fixé par décret dans la fonction publique d'Etat	Barème proposé pour la création de la prime pour 1 équivalent temps plein
Inférieure ou égale à 23700 €	Dans la limite de 800 €	400,00 €

La prime pourra être versée jusqu'en juin 2024 et sera proratisée en fonction du temps de travail des agents pouvant en bénéficier.

Le conseil adopte à l'unanimité.

8) Devis terrassement Monteils

Pour la construction d'une plateforme de pompage pour les pompiers à Monteils l'entreprise FOGARIZZU propose un devis de 822€
Le conseil adopte à l'unanimité

9) Permis de construire grange PRUVOST

Le maire demande au conseil l'autorisation de déposer une demande de permis de construire concernant l'ancienne grange PRUVOST

9 pour

2 abstentions

10) Travaux cimetièrre

Travaux prévus:

- restauration du portail d'entrée de l'ancien cimetière
- plantation de haies et arbres d'ornement dans le cimetière nouveau
- aménagement autour du columbarium afin de le rendre plus agréable
- retracer et dégoudronner les allées du cimetière nouveau

Ces travaux étant assez lourds à supporter pour les finances de la commune, le conseil s'interroge sur l'opportunité de demander à nos concitoyens une aide financière ou manuelle.

Le maire enverra une lettre en ce sens à la population courant Janvier.

10 pour - 1 abstention

11) Réunion sur l'avenir de l'école

A la demande du président de l'A.P.E. une réunion a été organisée à BRENGUES le 5 Décembre entre tous les maires de la vallée concernés par le RPI, les parents et anciens parents d'élève.

Le président passait en revue les effectifs actuels et les prévisions pour la prochaine rentrée ce qui faisait ressortir une nette baisse pour la prochaine année scolaire.

Certains parents semblaient réticents pour laisser leurs enfants dans de telles conditions.

Après une longue discussion entre tous les intervenants, le climat semblait apaisé en fin de réunion.

L'instituteur de MARCILHAC s'étant plaint d'un problème de discipline pendant le temps de la cantine, le maire propose d'envoyer un courrier aux parents.

12) Questions diverses

- Le maire informe le conseil d'un devis concernant la protection incendie et intrusion de l'OT ainsi que de l'église, la protection actuelle étant obsolète.

Le devis s'élève à environ 3500€, il en sera demandé d'autres.

«Les amis de l'abbaye» propose de participer au financement, le montant restant à définir. Mr LIEURADE nous tiendra informés.

- La candidature à «Villages Avenir» n'as pas été retenue par le département.

- Basile interpelle le conseil et demande une certaine vigilance lors de la diffusion de demandes de services sur la commune. En effet, pour certaines informations, on pourrait considérer que de la publicité se cache dans ces mails, ou que la commune favorise certaines enseignes plus que d'autres.

Le maire prend acte.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22H00